

durent à peine huit jours et se bornent à la vérification annuelle des comptes. Le gouverneur actuel est sir John Pelly. L'administration et l'inspection des territoires de la Compagnie sont confiées à un autre gouverneur, sir George Simpson (*Governor in and over the Territories*), résidant en Canada, à Montréal. L'organisation de cette association puissante est d'ailleurs fort remarquable; la hiérarchie y est observée rigoureusement, et l'avancement accordé avec une grande justice.

Après vingt-cinq années d'exercice, les agents, en se retirant, ne jouissent point de pensions viagères, mais, pendant deux ans, de leur traitement entier, et pendant cinq années, de la demi-solde; la Compagnie leur fournit en outre des rations de thé, de vin, de sucre, de rhum et de vivres de toute espèce. Parmi ces employés, cent au plus sont Européens, la plupart Écossais; presque tous les autres Français-Canadiens, nés dans les forts, sont fils des agents et généralement de femmes indiennes. Le nom d'engagés s'applique indistinctement à tous les travailleurs de la Compagnie, aux ouvriers forgerons, charpentiers, tonneliers, aux trappeurs de castors, chasseurs, bateliers, et même aux fermiers. Seuls, les matelots anglais des navires ne sont pas compris dans cette catégorie. Les engagés sont des Canadiens parmi lesquels on trouve quelques hommes de sang mêlé appelés *bois brûlés*, et des Iroquois métis. La langue française est la seule qu'ils parlent; ils professent la religion catholique et nourrissent pour les Anglais une antipathie très-marquée. Ceux d'entre eux chargés de parcourir le pays en canots pour le transport des marchandises sont désignés sous la dénomination de *voyageurs*. Les Français canadiens sont engagés pour trois ans, à la condition de ne point se marier pendant la durée de leur contrat; mais les agents anglais ne se font pas scrupule de les retenir plus long-temps en ajournant le paiement de leurs comptes et en leur refusant les moyens de retourner au Canada. Ce sont ces engagés, devenus libres, qui constituent la population indépendante établie à la baie de Puget, et particulièrement sur les bords du Ouallamet.

La Compagnie de la baie d'Hudson a en outre des établissements